

DEPARTEMENT
DE
MEURTHE-ET-
MOSELLE

Commune d ' A T T O N

PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 10 octobre 2023
à 20 heures 00*

NOMBRE

Conseillers en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre, le Conseil Municipal de la commune d'ATTON, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Marlène CURINA-PRILLIEUX, Maire

Etaient présents : Mmes Nathalie PAUCET, Anna CAPLA, Mrs Alain PARMENTELAT, Marcel PINTO, Frédéric RICHARD-MAUPILLIER, Jérôme BARBELIN, Sébastien BOYER, Jean-Christophe LANNO et Thierry SINTEFF

Etaient excusés : Mme Pascale FABBRI et Mrs Jean-Etienne BARTHELEMY et Fabrice HUET

Procurations : Mme Pascale FABBRI à Mr Alain PARMENTELAT, Mr Jean-Etienne BARTHELEMY à Mr Thierry SINTEFF et Mr HUET Fabrice à Mme Nathalie PAUCET

***Date de convocation : 18/09/2023 modifiée le 30/09/2023
Date d'affichage et de transmission à la Préfecture : 12 octobre 2023***

OBJET N°03 : DOMAINE ET PATRIMOINE -

Convention de mise à disposition de la Salle E. Gallé et de la Salle G. BART aux associations

Un scrutin a eu lieu, Mr Alain PARMENTELAT a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

La Commune disposant de deux salles communales : la Salle E. Gallé et la Salle G. Bart, propose de les mettre à disposition des associations suivantes : AFR, PEL, Relais Petite Enfance et MJC Carrefour des Jeunes du Grand Valmon, afin d'y pratiquer une activité ou autres prestations, et ce à titre gratuit, étant précisé que la priorité sera donnée à la Commune pour toute manifestation sur décision de Mme le Maire.

Afin de régler la mise à disposition, il est établi une convention d'occupation à titre gratuit, qui sera signée entre les parties.

Monsieur PARMENTELAT n'a pas pris part au vote en tant que Président de l'AFR d'ATTON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix :

AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions de mise à disposition de la Salle E. Gallé et de la Salle G. BART, à titre gratuit, aux associations : AFR, PEL, Relais Petite Enfance et MJC Carrefour des Jeunes du Grand Valmon, étant précisé que la priorité sera donnée à la Commune pour toute manifestation sur décision de Mme le Maire.



Le Maire,
Marlène CURINA-PRILLIEUX